

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 03 mars 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **27 janvier 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **27 janvier 2026** est approuvé à l'unanimité.

ACHAT DE LA PARCELLE AH31 « SAINT JACQUES »
(Annule et Remplace n°64-2025)

(14-2026)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'opportunité pour la commune d'acheter la parcelle AH31 d'une superficie de 64 m², située « Saint Jacques » appartenant à Mme RAMADIER Jeannine.

Le montant de cette transaction est proposé au prix de 640 €.
Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AH31 située «Saint Jacques», appartenant à Mme RAMADIER Jeannine, pour le prix de 640 €,
- Les frais de notaire liés à ces acquisitions seront pris en charge par la commune,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau